

COMPTE-RENDU
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021
COMMUNE DE MOUTHOMET

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mars, à quinze heures quarante-cinq minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du rez-de-chaussée de la Mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Madame Christelle HERMAND, Maire. Madame Catie RIVES a été nommée secrétaire de séance.

Présidente : Christelle HERMAND

Présents : Jacques BENUREAU, Claude GIPPON, Christelle HERMAND, Jérôme HERVOUET-
(dans l'ordre BARANGER, Louis MARI, Catie RIVES, Isabelle SELLIER, Maëlle SIROU, Christophe
alphabétique) TURCAUD

Absents : Johanna EYERMANN-DEGRUGILLIER, Stéphane MESSAOUD

Procuration : Johanna EYERMANN-DEGRUGILLIER à Christelle HERMAND

Le maire propose le rajout d'un point à l'ordre du jour du conseil municipal : ONF - Coupe prévue à l'état d'assiette 2021, ce qui est validé à l'unanimité.

Johanna est présente en début de conseil mais quittera la séance à 16h45, à la fin du point 3.

1. Validation du compte-rendu de la séance ordinaire du 19 février 2021

Il est proposé aux membres du conseil municipal la validation du compte-rendu de la séance ordinaire du 19 février 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOpte tel que proposé le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 février 2021.

2. Acquisition de parcelles

Madame ALTIMIRAS met en vente les parcelles B38 et B39, situées au niveau du lotissement, ainsi qu'une ruine, parcelle B1123, rue du Moulin à Vent. Elle a fait une proposition de vente à la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'acheter les parcelles cadastrées B 38, B39 et B1123, cadastrées « LE VILLAGE », d'une contenance respective de 160 ca, 150 ca et de 68 ca au prix total de 9 000 € (neuf mille euros) à Madame Françoise ALTIMIRAS

DIT que les frais de notaire seront supportés par la commune,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Les conseillers décident que ces deux parcelles de jardin pourront être utilisées dans le cadre du projet de verger communal.

3. Intégration de parcelles communales privées dans le domaine public communal et mise à jour du tableau de voirie communale

Certaines parcelles utilisées comme rue du village et comme parking appartiennent au domaine privé de la commune, mais ne sont actuellement pas intégrées au domaine public de la commune. C'est le cas d'une partie de la rue de la Caserne, d'une partie de la place du 19 mars 1962, du parking situé au-dessus de la mairie et de celui près de la D613, au bout de la rue du Lavoir. Madame le Maire propose de régulariser la situation et de classer ces parcelles dans le domaine public de la commune. Le cimetière doit également être intégré dans le domaine public communal.

Parcelles concernées :

- Rue de la caserne : B235
- Place du 19 mars 1962 : B183 182 185 187 188
- Parcelle du parking rue du Château d'Eau : B49 et B1036
- Parcelles du parking près du POM'S : B 1150
- Parcelle du parking rue du Lavoir, près de la D613 : B115
- Cimetière : B1113

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PRECISE** que le classement de ces parcelles ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte, de parking et de circulation assurées par ces voies qui resteront donc ouvertes à la circulation publique
- **DEMANDE** le classement de ces parcelles dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière
- **DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

4. Présentation et vote des budgets primitifs 2021 (commune et régie des carburants)

Madame le Maire présente les budgets primitifs 2021 de fonctionnement et d'investissement de la commune et la régie municipale des carburants.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de les approuver tels que suit :

4.1. Budget communal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	272 329.71 €	414 310.44 €
Recettes	272 329.71 €	414 310.44 €

4.2. Budget de la régie des carburants

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	242 161.60 €	2 604.31 €
Recettes	242 161.60 €	40 036.77 €

Le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré par :

9 voix POUR

1 ABSTENTION

APPROUVE, les budgets primitifs 2021 de la commune et de la régie des carburants tels que proposés ci-dessus.

5. Vote des taux 2021 des produits issus de la fiscalité directe locale

Ce point est reporté à la séance du 2 avril 2021 car la commune n'a pas encore reçu les éléments nécessaires à cette délibération.

6. Vote des tarifs 2021 de l'eau et de l'assainissement

Considérant la nécessité de fixer par voie de délibération tous les ans les différents tarifs applicables aux usagers en matière d'eau et d'assainissement, il est proposé de ne pas augmenter les prix fixés en 2020 et de les appliquer en 2021 comme suit :

<i>Abonnement par compteur.....</i>	<i>20.00 €</i>
<i>Eau.....</i>	<i>1.40 € m³</i>
<i>Forfait assainissement par compteur...</i>	<i>26.00 €</i>
<i>Assainissement.....</i>	<i>1.14 € m³</i>
<i>Redevance pollution.....</i>	<i>0.28 € m³</i>
<i>Redevance modernisation des réseaux...</i>	<i>0.15 € m³</i>
<i>Forfait gestion par compteur.....</i>	<i>5.00 €</i>

Il est à rappeler que le produit des redevances « pollution et modernisation des réseaux » est collecté par la commune et reversé à l'Agence de l'Eau. Il est ensuite utilisé pour financer des opérations de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, et de gestion équilibrée de la ressource.

***Le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré à l'unanimité,
FIXE les différents tarifs de l'eau et de l'assainissement en 2021, tels que définis plus haut.***

7. Vote des subventions versées en 2021 aux associations

Considérant qu'il convient de fixer nominativement le montant des subventions à verser en 2021, il est soumis à la validation des membres du Conseil Municipal les sommes habituellement versées aux associations :

Nom de l'association	Montant de la subvention
Hautes-Corbières Gourmandes	535.00 €
Ecole de Mouthoumet	80.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Mouthoumet	80.00 €
APAHC (Association de Protection Animale des Hautes Corbières)	80.00 €

***Le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré par,
7 voix POUR
3 ABSTENTIONS***

- ***ACCEPTE*** les attributions de subventions telles que proposées ci-dessus.
- ***DIT*** que les sommes allouées seront affectées à l'article 6574 du budget principal de la commune.

Les conseillers municipaux décident qu'une réunion sera organisée au préalable du budget 2022, afin de revoir les critères d'attribution des subventions.

8. ONF - Coupe prévue à l'état d'assiette 2021

Le Conseil Municipal prend connaissance de la coupe prévue à l'état d'assiette de l'exercice 2021 : 8_t d'une surface de 2.37 ha.

Au préalable de la délibération Les conseillers souhaitent se rendre sur place avec le technicien ONF. Ce point est donc reporté à une séance ultérieure.

9. Questions et informations diverses

9.1. Dossiers et travaux en cours

Travaux réalisés :

- Salle du rez de chaussée de la mairie : la peinture a été terminée, ainsi que des retouches au niveau du soubassement de la salle des repas à l'ancienne école.
- Poteau incendie près du centre des pompiers : les pièces ont été commandées. Le marquage des poteaux incendie avec un numéro a été réalisé, conformément à la réglementation, afin de permettre une meilleure identification par les pompiers.
- Lanternes cuillères dans le village : le remplacement de ces dernières lanternes est en cours, ainsi que la création d'une lanterne en bout de réseau dans la rue du Moulin à Vent.
- Regard près du plateau traversant : sa réhausse a été réalisée.
- Christophe TURCAUD détaille la grille de protection installée au-dessus du canal de rejet à la STEP, obligatoire dans le cadre du Document Unique. Une protection au niveau du puits du logement communal à l'ancienne école est également en cours d'installation.

La paroisse a informé la commune le 16 mars 2021 d'une défaillance au niveau d'une des cloches qui ne sonne plus normalement. Le technicien doit se rendre sur place. Des infiltrations sont également à déplorer au niveau de l'église. Des devis sont en cours.

9.2. Commission SCDA : avis de la commune

Après avoir été sollicitée pour donner son avis au sujet de l'accessibilité du restaurant D'Bis, la commune a émis un avis favorable.

9.3. Projet Chatipi

Catie RIVES détaille le projet de Chatipi qui permet l'installation d'un chalet pour les chats errants, financé par l'association One Voice. 20 stérilisations/an sont offertes aux communes partenaires, ainsi que de la nourriture. Une campagne de stérilisation a débuté le mardi 9 mars 2021, dans le bas du village, et se poursuivra jusqu'à ce que tous les chats soient stérilisés.

9.4. Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Jacques BENUREAU détaille la réunion au sujet du Schéma de Cohérence Territoriale, à laquelle il a assisté le 2 mars 2021.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 2 avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

Pour extrait le 23 mars 2021
En mairie,

Christelle HERMAND
Maire

(Signature et cachet)



Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.